

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 14 juin 2025

Réserve industrielle de défense : La DGA, l’armée de Terre et la société PGM Précision signent une convention de partenariat

- La directrice des ressources humaines de la Direction générale de l’armement (DGA) Caroline KRYKWINSKI, le général de corps d’armée Frédéric GOUT au nom de l’armée de Terre et François BRION, PDG de PGM Précision, société fabriquant des fusils de précision, ont signé le 12 juin 2025 à Paris une convention de partenariat visant à renforcer le dispositif de réserve industrielle de défense (RID).
- Basée à Poisy (Haute-Savoie), la société française PGM Précision est spécialisée depuis 1993 dans le développement, la production et la commercialisation de fusils de haute précision et d’accessoires dédiés à destination des forces armées, des groupes d’intervention et des tireurs sportifs.
- Pilotée par la DGA, cette convention est conclue pour cinq années. Elle participe à la montée en puissance des entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD).
- La RID permet à un industriel de la BITD ou étatique de bénéficier du renfort de réservistes mobilisés sur des missions spécifiques afin d’atteindre rapidement les cadences de production ou de maintien en condition opérationnelle qui sont nécessaires en cas de crise ou de guerre.

Avec cette 8^e convention de partenariat signée depuis le lancement du dispositif RID, la DGA veut faciliter l’engagement des citoyens qui souhaitent concourir à la défense nationale en se mobilisant comme réserviste sur des missions spécifiques auprès d’industriels de la BITD ou étatiques. La RID s’inscrit dans le contexte d’effort de défense pour renforcer l’industrie d’armement en cas de crise majeure. La démarche a débuté concrètement dès octobre 2023 par les premiers contrats d’engagement de réservistes industriels de défense.

À propos de la RID :

La réserve industrielle de défense (RID) est un dispositif ouvert aux professionnels, femmes et hommes, disposant de compétences techniques ou industrielles. Elle a été créée pour renforcer les chaînes de production et de maintien en condition opérationnelle de l’industrie d’armement en cas de crise ou de guerre.

Elle s’adresse en priorité aux ouvriers qualifiés, techniciens, ingénieurs et de manière générale, à tout profil détenant des compétences dans la fabrication, l’usinage, la chaudronnerie, les contrôles non destructifs, la qualité produit et l’ensemble des domaines concourant aux activités industrielles de production ou maintenance.

Les réservistes industriels de défense s’engagent sur la base de dix jours/an. Ces dix jours sont dédiés à la formation, à l’entretien des compétences et à la mise en situation. Les réservistes industriels de défense ont le statut de militaire. Ils peuvent être militaires du rang, sous-officier ou officier. Leur rémunération est faite sur la même base qu’un militaire d’active du même grade.

À terme, c’est un vivier de 3 000 réservistes industriels de défense qui pourra être déployé chez les industriels de la base industrielle et technologique de défense (BITD) ou chez les industriels étatiques (SMITer, SLM, SIAe, SIMU), ou à la DGA.

Les conditions requises pour intégrer la réserve industrielle de défense sont présentées sur le site Internet du ministère des Armées : <https://www.defense.gouv.fr/dga/reserve-industrielle-defense>



Signature de la convention de partenariat entre l’armée de Terre, la DGA et la société PGM Précision

Contacts médias :

Service de presse de la DGA
dga.presse.fct@def.gouv.fr
09 88 67 00 30

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33